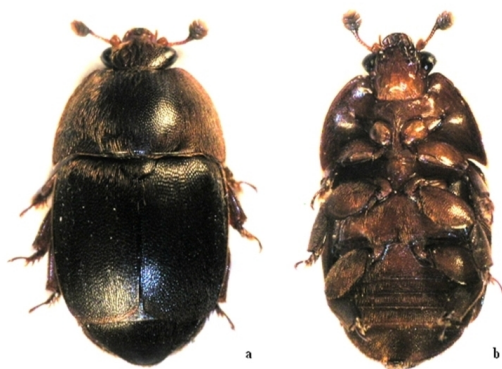




AETHINA TUMIDA

Noms communs : Petit coléoptère des ruches

Catégorie : FAUNE

Famille : Nitidulidae

Milieu : terrestre

Origine géographique : Afrique sub-saharienne

Nom anglais : Small hive beetle

Auteur : Murray, 1867

Introduction en France : La Réunion

MODALITÉS DE GESTION

Pour éviter l'introduction du Petit coléoptère des ruches sur les territoires exempts, le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux et des produits d'origine animale est de rigueur (agriculture.gouv.fr, 2022) :

- tout lot d'abeilles ou de bourdons introduit sur le territoire national quelle qu'en soit l'origine, doit obligatoirement être accompagné d'un certificat sanitaire officiel ;
- toute importation de reines doit obéir au respect des modalités de réencagement préalables à leur transfert dans les nouvelles ruches et des contrôles systématiques obligatoires réalisés par les laboratoires agréés afin de limiter le risque d'introduction d'*Aethina tumida* ;
- toute introduction, d'abeilles, de bourdons, de sous-produits apicoles non transformés, d'équipements apicoles et de miel en rayon en provenance des zones infestées est interdite.

Dans les territoires où l'espèce est présente, un examen visuel régulier, a minima hebdomadaire, et approfondi de l'intérieur de ses ruches est recommandé (DRAAF La Réunion, 2022).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

En Europe, l'espèce a été détectée en Italie pour la première fois en 2014 (Chauzat et al., 2014), où seuls des ruchers du sud de l'Italie (Calabre) semblent actuellement touchés. En juillet 2022, un foyer a été confirmé dans un rucher à La Réunion (ESA, 2022).

Aethina tumida est un parasite ravageur des colonies d'abeille. Sa multiplication peut entraîner un affaiblissement ou la mort de la colonie. Se nourrissant du couvain, du miel et du pain d'abeilles, ce coléoptère détruit les cadres des ruches et entraîne une fermentation du miel (agriculture.gouv.fr, 2022).

Répartitions :

En France

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 25/08/2022, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement [Anses DRAAF](#)

Article : [Le Petit coléoptère des ruches *Aethina tumida* détecté pour la première fois à La Réunion](#) Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
[CABI](#)

[Anses Boucher, S. \(2017\). *Aethina tumida*, ou petit coléoptère de la ruche: nouveau danger «parasite» de la colonie. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, 170\(1\), 51-55.](#)

[Chauzat, M. P., Franco, S., Duquesne, V., Rivière, M. P., Thiéry, R., Meziani, F., ... & Mutinelli, F. \(2014\). Première détection du petit coléoptère des ruches \(*Aethina tumida*\) en Italie. *Bulletin épidémiologique santé animale et alimentation*, 65, 1-5.](#)

[Plateforme ESA. \(2022\). Première détection d'un foyer d'*Aethina tumida* sur l'île de la Réunion le 5 juillet 2022. Brève. Veille sanitaire internationale 08/07/2022.](#) Espèce concernée par les réglementations suivantes :

- [Arrêté préfectoral de la Réunion](#) (N° SALIMPSPAE-2022-965-D-2)
- [Règlementation sur les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles](#) (Arrêté du 23 décembre 2009)
- [Règlementation européenne sur prévention et la lutte contre les maladies](#) (Règlement d'exécution (UE) 2018/1882)

CITATION

OFB & UICN France. 2022. *Aethina tumida*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

